

## Examen de la mise en œuvre des Directives de la FAO sur la pêche artisanale : Deux pays océaniques à l'honneur dans l'ouvrage du partenariat mondial Too Big To Ignore

*Les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale ont été formulées il y a plus de dix ans dans le cadre d'un vaste processus consultatif participatif, auquel ont contribué les pays du Pacifique. Alors que l'on fêtera bientôt le dixième anniversaire de l'adoption des Directives par le Comité des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'heure est venue d'évaluer leur mise en œuvre. Dans ce cadre, le réseau de recherche Too Big To Ignore (TBTI) sur la pêche artisanale a lancé un projet d'évaluation consacré à l'application des Directives à l'échelle mondiale, la liste des pays évalués incluant les Tonga et le Samoa.*



Pêche du calmar aux Tonga. (Image : William Sokimi, © CPS)

En 2024, on célébrera le dixième anniversaire des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (*Directives sur la pêche artisanale*), adoptées par le Comité des pêches de la FAO. Les Directives ont une grande influence dans les débats sur les dispositions à inclure dans les politiques et la législation pour garantir une pêche artisanale durable. Les Directives sur la pêche artisanale lèvent le voile sur les contributions majeures et l'importance des petites pêches au sein des économies locales et posent le cadre des garanties juridiques nécessaires pour protéger les moyens d'existence des artisans pêcheurs et de leurs communautés. Les Directives reconnaissent également le statut de pêcheur professionnel des artisans pêcheurs ainsi que le rôle des femmes dans le secteur, et proposent des orientations en vue de la lutte contre les effets du changement climatique sur la pêche artisanale (FAO 2015). Les Directives ont été formulées dans le cadre d'un vaste processus participatif, auquel ont pris part plus de 4 000 parties prenantes, dont des artisans pêcheurs, des organisations régionales, des

organisations de la société civile, des chercheurs, des travailleurs du secteur des pêches et des représentants des États (Jentoft *et al.* 2015). Ce processus a permis de renforcer la légitimité et la valeur normative des Directives sur la pêche artisanale, qui reposent sur les normes internationales relatives aux droits de la personne et promeuvent l'application d'une approche fondée sur les droits humains et d'une approche écosystémique des pêches (Nakamura 2022).

En tant que membres de la FAO, les États et Territoires insulaires océaniques ont souscrit à cette initiative et participé activement au processus, aux côtés du reste de la communauté internationale. En 2012, la FAO et la Communauté du Pacifique (CPS) ont convié les parties prenantes du secteur à une consultation régionale afin d'examiner le contexte et les besoins propres aux îles du Pacifique (FAO/SPC 2012). Les points de vue et les recommandations formulés à cette occasion par les parties prenantes faisaient écho aux grands enjeux propres aux



Pêcheurs samoans. (Image : David Kirkland, © CPS)

pêches artisanales dans le Pacifique, caractérisées par un important éloignement géographique et éprouvées par la croissance démographique et le changement climatique. Parmi les thèmes particuliers abordés par les participants figuraient les régimes de droits coutumiers et la participation des femmes aux processus décisionnels. Les enjeux ainsi soulevés ont été pris en compte dans le texte final des Directives, qui couvrait entre autres la gouvernance foncière, la promotion de l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des risques de catastrophe et du changement climatique.

Depuis l'adoption des Directives sur la pêche artisanale en 2014, des pays et diverses organisations ont travaillé d'arrache-pied pour suivre, évaluer et promouvoir l'application du texte au niveau national et local. Le réseau TBTI, qui rassemble plus de 400 membres contributeurs de 81 pays, s'est employé à rassembler des informations pour brosser un tableau mondial de la mise en œuvre des Directives, les membres du réseau ayant contribué à l'évaluation dans plusieurs pays. Ces contributions sont intégrées à un ouvrage électronique intitulé *Unlocking Legal and Policy Frameworks for Small-Scale Fisheries: Global Illustration* (Chuenpagdee et al. 2020).

Les Tonga et le Samoa figurent parmi les pays déjà évalués<sup>1</sup>. Pour cette évaluation, la CPS a collaboré avec deux stagiaires de la Faculté de droit de l'Université de Californie (San Francisco), ainsi qu'avec des partenaires de la FAO et des ministères des pêches des deux pays. Ensemble, ils ont évalué la mise en œuvre des principes et des recommandations pour une pêche artisanale durable approuvés par la communauté internationale dans les Directives sur la pêche artisanale, notamment le respect des droits des pêcheurs en zone côtière et des travailleurs du secteur de la pêche. Ils ont examiné les lois et politiques pertinentes, dont les lois relatives à la gestion des pêches adoptées respectivement par les Tonga et le Samoa en 2002 et 2016, et les règlements ad hoc, à savoir le Plan sectoriel sur les pêches des Tonga 2016–2024 et leur Politique nationale de la pêche de 2018, ainsi que la Politique du Samoa pour les pêches et l'aquaculture 2022–2032.

L'objectif de ces deux examens était de déterminer dans quelle mesure les politiques et lois de chacun des deux pays respectent les dispositions clés des Directives sur la pêche artisanale, notamment celles visant le commerce responsable des ressources halieutiques, l'immatriculation et la sécurité des petites embar-

<sup>1</sup> Le chapitre de cet ouvrage électronique consacré aux Tonga est disponible à l'adresse suivante : [http://toobigtoignore.net/wp-content/uploads/2023/02/Legal-analysis-e-book\\_Tonga\\_s.pdf](http://toobigtoignore.net/wp-content/uploads/2023/02/Legal-analysis-e-book_Tonga_s.pdf) (D'Andrea A., Deveze S., Von Rotz M., Tauati M. and Malimali S. 2023. Unlocking legal and policy frameworks for small-scale fisheries in Tonga. In Kerezi V., Nakamura J., El Halimi M. and Chuenpagdee R. (Eds.) *Unlocking Legal and Policy Frameworks for Small-Scale Fisheries: Global Illustrations*. TBTI Global Publication Series, St. John's, NL, Canada). Le chapitre sur le Samoa sera bientôt disponible à l'adresse suivante : <http://toobigtoignore.net/unlocking-legal-and-policy-frameworks-for-ssf-global-illustrations/>.

<sup>2</sup> On trouvera une analyse approfondie de la place des droits de la personne dans la législation sur les pêches côtières et l'aquaculture dans les travaux de Graham et D'Andrea (Graham and D'Andrea 2021).

cations, la cogestion et l'accès aux ressources marines, en vue de la protection des droits et des moyens d'existence des pêcheurs des zones côtières du Pacifique<sup>2</sup>. Dans l'ensemble, les deux pays ont appliqué avec succès la plupart de ces dispositions clés. Il reste toutefois une marge de progression et certains thèmes pourraient être envisagés sous l'angle plus particulier de la pêche à petite échelle (Von Rotz *et al.* 2022). Par ailleurs, il serait bénéfique dans les deux pays de renforcer les droits sociaux des travailleurs du secteur de la pêche artisanale et d'assurer aux femmes du secteur une protection juridique.

Compte tenu de l'importance que revêt la pêche côtière à petite échelle dans les économies locales océaniques (Gillett and Tauati 2018), trois politiques régionales ont été adoptées au cours des dix dernières années pour faire mieux connaître les pêcheries côtières du Pacifique et garantir la gestion durable et équitable des ressources marines<sup>3</sup>. Une analyse comparative montre que les droits de la personne, qui occupent pourtant une place centrale dans les Directives, ne sont pas explicitement mentionnés dans la Stratégie de Nouméa (Song *et al.* 2017). Cela dit, les politiques régionales adoptées dans le Pacifique s'inscrivent résolument dans une approche fondée sur les droits de la personne, puisqu'elles promeuvent la cogestion des pêches et la définition claire des droits d'utilisation, et visent à intégrer le genre et l'inclusion sociale dans la gestion participative, et à protéger les moyens d'existence et la sécurité alimentaire (Graham and D'Andrea 2021).

L'initiative du réseau TBTI peut être étendue à d'autres pays et la CPS est disposée à collaborer avec les pays du Pacifique à l'évaluation de leur législation à l'aune des politiques régionales et à cerner les possibilités d'action pour une application adéquate du droit international, notamment des Directives sur la pêche artisanale, dans le contexte océanique.

## Bibliographie

- Chuenpagdee R., Nakamura J., El Hamini M. and Kerezi V. 2020. Why legal and policy analysis? In Kerezi V., Nakamura J., El Halimi M. and Chuenpagdee R. (Eds.) *Unlocking Legal and Policy Frameworks for Small-Scale Fisheries: Global Illustrations*. TBTI Global Publication Series, St. John's, NL, Canada. [http://toobigtoignore.net/wp-content/uploads/2020/11/Legal-e-book\\_Intro-chapter.pdf](http://toobigtoignore.net/wp-content/uploads/2020/11/Legal-e-book_Intro-chapter.pdf)
- FAO/SPC 2012. Report of the FAO/SPC Pacific Islands Regional Consultation on the Development of Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries. Noumea, New Caledonia, 12–14 June 2012. <https://www.fao.org/3/i3063e/i3063e.pdf>
- Gillett R. and Tauati M.I. 2018. Fisheries of the Pacific Islands – Regional and national information. Apia, Samoa: FAO. <https://www.fao.org/documents/card/es/c/19297EN/>
- Graham A. and D'Andrea A. 2021. Gender and human rights in coastal fisheries and aquaculture: A comparative analysis of legislation in Fiji, Kiribati, Samoa, Solomon Islands, Tonga and Vanuatu. Noumea, New Caledonia: Pacific Community. 108 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/zz6mn>
- Jentoft S., Franz N., Barragán Paladines M.J. and Chuenpagdee R. 2015. TBTI “SSF Guidelines Cluster”: Implementation of the SSF Guidelines. Too Big To Ignore. [http://toobigtoignore.net/wp-content/uploads/2015/02/SSF-Guidelines-cluster\\_Concept-note.pdf](http://toobigtoignore.net/wp-content/uploads/2015/02/SSF-Guidelines-cluster_Concept-note.pdf)
- Nakamura J. 2022. Legal Reflections on the Small-Scale Fisheries Guidelines: Building a Global Safety Net for Small-Scale Fisheries. *The International Journal of Marine and Coastal Law* 37 (2022) 3172. [https://strathprints.strath.ac.uk/79226/7/Nakamura\\_IJMCL\\_2022\\_Legal\\_reflections\\_on\\_the\\_small\\_scale\\_fisheries\\_guidelines\\_building\\_a\\_globa.pdf](https://strathprints.strath.ac.uk/79226/7/Nakamura_IJMCL_2022_Legal_reflections_on_the_small_scale_fisheries_guidelines_building_a_globa.pdf)
- Song A.M., Cohen P.J. and Morrison T.H. 2017. Policies in harmony? Does the New Song agree with the Small-Scale Fisheries Guidelines? *SPC Traditional Marine Resource Management and Knowledge Information Bulletin* 38:26–36. <https://purl.org/spc/digilib/doc/gnew4>
- Von Rotz M., D'Andrea A. and Devez S. 2022. Empowering communities in Tonga to protect marine resources and secure livelihoods: A case study for the Too Big To Ignore Global Partnership on small-scale fisheries. *SPC Women in Fisheries Information Bulletin* #35. <https://coastfish.spc.int/en/publications/bulletins/women-in-fisheries/536>

---

## Pour plus d'informations

*Giulia Marchi*

Doctorante en droit à la Faculté de droit de l'Université de Californie, San Francisco  
[marchi@uclawsf.edu](mailto:marchi@uclawsf.edu)

*Ariella D'Andrea*

Conseillère juridique pour les pêcheries côtières et l'aquaculture, CPS  
[ariellad@spc.int](mailto:ariellad@spc.int) (auteur à contacter)

*Julia Nakamura*

Juriste à la FAO  
[julia.nakamura@fao.org](mailto:julia.nakamura@fao.org)

<sup>3</sup> Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa, 2015 (<https://purl.org/spc/digilib/doc/eyzr8>) ; L'avenir des pêches : feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie, 2015 (<https://purl.org/spc/digilib/doc/xnc9f>) ; et Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique 2021–2025 (<https://purl.org/spc/digilib/doc/5fgmk>).